

« ILS PERSÉVÈRENT, ILS EXAGÈRENT, ILS NE SONT PAS DE NOTRE MONDE »

Ce vers d'Éluard⁽¹⁾ illustre ce que ressentent nombre d'entre nous devant cette stupéfiante course vers l'ultralibéralisme.

Les tabous, comme ils disent pour désigner les acquis historiques des luttes sociales, tombent les uns après les autres.

Ce qui était encore inimaginable hier devient aujourd'hui souhaitable selon la logique officielle. La stigmatisation est le principe de base de cette rhétorique : chômeurs coupables d'être au chômage et de vivre grassement des allocations, retraités coupables d'être en retraite et de vivre sur le dos des actifs, enseignants coupables de mal former les jeunes et de laisser sur le bord du chemin ceux que le système ne veut même plus exploiter, sans papiers de Calais et d'ailleurs coupables d'exister... La liste est longue.

N'allez pas croire que les banquiers sont responsables de quoi que ce soit, ni les actionnaires des sociétés d'autoroutes qui se goinfrent de dividendes, ni les rentiers de l'immobilier qui gonflent leurs revenus dans le silence de leur bulle, ni tous ceux qui ont étouffé l'écotaxe en pleine discussion de la loi sur la transition énergétique, ni le Medef ni le gouvernement ni Bercy ni Macron ni Tirole, ce nouveau Nobel de l'économie, célèbre pour avoir démontré que le système bancaire se régulaît parfaitement tout seul... La liste est longue.

Il faut toujours « *aller plus loin* » disent-ils. Tout le monde sait qu'en allant plus loin on va dans le mur. Erreur ou stratégie délibérée ? Qu'importe ! Comme le dit Éluard dans le même poème : « *nous en aurons raison* ». L'optimisme est une stratégie. ■

MARYLÈNE CAHOUET

(1) Extrait de *La victoire de Guernica*, poème du recueil *Cours naturel*, première édition Sagittaire Édition, Paris, 1938.

DOSSIER

Réforme territoriale : le grand chambardement

• SANTÉ/SOCIÉTÉ

Les grands axes
de la loi Santé

• ACTUALITÉ

Faire connaître et
reconnaître
notre détermination

• LOISIRS/CULTURE

Intermittents :
entre actes et négociations

• DOSSIER

Réforme territoriale

SOMMAIRE

ÉDITORIAL p. 1

ACTUALITÉ

POUR EN FINIR AVEC LES VOLTE-FACE ET LES RENIEMENTS

Faire connaître et reconnaître notre détermination p. 2

DITES-MOI, C'EST LOIN HONG KONG ?

Austérité et désarroi p. 3

LA CULTURE DE LA PAIX

Un idéal d'une brûlante actualité p. 4

INTERVIEW

À LA RENTRÉE RIEN DE NOUVEAU

Entretien avec Roland Hubert p. 5

SANTÉ-SOCIÉTÉ

UN PROJET DE LOI

DEVANT LE PARLEMENT

Les grands axes de la loi Santé p. 6

DANS UN CONTEXTE

D'ABSENCE DE DÉBAT RÉEL

Un texte à ausculter p. 6

QUELS MOYENS POUR

UNE LOI DE SANTÉ QUI SE VEUT

NOVATRICE ET AMBITIEUSE ?

Une première réponse avec le PLFSS p. 7

UN ANNIVERSAIRE OUBLIÉ

L'impôt sur le revenu a cent ans p. 8

EN PREMIÈRE LECTURE

Une loi qui se voulait ambitieuse p. 9

NOUVEAU SCANDALE À LA MUTUELLE

COMPLÉMENTAIRE RETRAITE

De CREF en COREM ou de Charybde en Scylla p. 9

VIE SYNDICALE

APRÈS LE 30 SEPTEMBRE

La mobilisation unitaire se poursuit p. 10

VIE D'UN SI DE RETRAITÉS

DU SNES-FSU

Témoignage de l'Indre-et-Loire p. 10

Le mot des trésoriers p. 11

PAS DE CHANGEMENTS,

PAS DES BOULEVERSEMENTS

64^e congrès de la FGR-FP p. 11

DOSSIER

RÉFORME TERRITORIALE

Le grand chambardement p. 12

INFOS PRATIQUES

DÉMARCHES ET DEMANDES

Où et à qui s'adresser ? p. 18

NOUVEAUX RETRAITÉS

Documents à conserver p. 18

UNE REDISTRIBUTION DES RÔLES

Les attributions des maires p. 18

LOISIRS-CULTURE

MUSÉE PIERRE SOULAGES

De Conques à Rodez : l'aventure de la lumière p. 19

ENTRETIEN AVEC EVA CASTRO

L'intermittent est sans cesse en recherche de travail p. 20

AUTOMNE 2014

Nouvel acte du conflit des intermittents p. 21

GÉRARD, JEAN, ANDRÉ...

Ces rebelles qui ont construit le SNES p. 22

AU FIL DE LA PRESSE

JACKY BRENGOU A LU POUR VOUS

Rentrée encore plus « difficile » que prévu p. 23

POUR EN FINIR AVEC LES VOLTE-FACE ET LES RENIEMENTS

Faire connaître et reconnaître notre détermination

On pourrait prendre le tournis à vouloir suivre la politique gouvernementale. À peine une mesure est-elle prise qu'elle est annulée. Mais ces virages à 180° ne vont que dans un seul sens.



L'écotaxe, pourtant allégée, est supprimée brutalement. Ce n'est qu'un exemple de volte-face et de reniements. Mais **le pouvoir recule** face aux tenants du mariage pour tous, face aux « bonnets rouges », face aux camionneurs, face au MEDEF... Jamais en faveur du peuple ni des salariés (actifs, retraités, chômeurs). Certes, il y a bien eu la Valls hésitation sur les petites pensions. Un jour la revalorisation est maintenue, un autre elle est supprimée, enfin, Valls accorde généreusement une aumône exceptionnelle de quarante euros pour 2015 aux retraités les plus pauvres.

Autre caractéristique de cette politique : on compense une mesure par une autre **sans jamais remettre en cause les cadeaux au patronat ni la fraude fiscale ni les inégalités...** Réduction d'impôts contre augmentation de la CSG, par exemple. Autre exemple, suite au détricotage de la loi Duflot, en achetant trois cent mille euros un logement neuf, qu'il met à la disposition de son enfant pendant douze ans, un contribuable pourra bénéficier de soixante-trois mille euros de déduction d'impôt, soit 5 250 euros par an.

Dans tous les sens mais en dépit du bon sens !

Sûr que le livre de Piketty sur les inégalités de patrimoine est passé inaperçu du côté de Valls 2. On n'en finirait pas de lister les agressions contre le pouvoir d'achat des retraités, ne serait-ce qu'en 2014, **pacte de responsabilité oblige** : application de la réforme des retraites qui se traduit par le report de la revalorisation des pensions au 1^{er} octobre, imposition des majorations familiales pour les retraités ayant eu trois enfants ou plus, gel des pensions... et c'est en 2014 que se fait sentir l'impact de la suppression de la demi-part pour veufs et veuves. Et chacun a pu voir que l'abattement des 10 % pour le revenu imposable des retraités était sur la liste des niches fiscales à supprimer. Depuis le 1^{er} janvier, c'est aussi l'augmentation de la TVA pour tous et les dépenses contraintes qui continuent d'augmenter, comme le gaz (4 % au 1^{er} octobre).

Le 30 septembre, les retraités se sont retrouvés plus nombreux encore que le 3 juin : il faut se féliciter du

nombre d'initiatives variées partout en France, souvent plusieurs par département. Double audience pour l'Île-de-France : l'une chez les représentants de l'État, l'autre auprès de France Télévision pour protester contre **l'absence de couverture médiatique** des initiatives « retraités » du 3 juin. Il faut bien constater que les préoccupations des salariés, leurs luttes, sont souvent passées sous silence et que les alternatives et critiques sociales sont peu visibles dans le service public de l'audiovisuel. Ce 30 septembre l'a bien montré : l'exigence de médias démocratiques⁽¹⁾ s'inscrit pleinement dans nos revendications. ■

MARYLÈNE CAHOUET

(1) Un collectif de représentants d'associations, de syndicats et de partis : « De l'air à France Inter » vient de se créer.

UBU NOUVEAU ROI

Une trentaine de millions de chômeurs en Europe alors que des investissements massifs seraient nécessaires pour engager partout une profonde conversion énergétique, rénover des infrastructures défailtantes et, en France, construire en outre des logements. Des millions d'emplois donc à créer, mais si la BCE prête aux banques à 0,05 %, elle n'a « pas le droit » de prêter aux États. Partout l'austérité a fait exploser le chômage, sacrifié la jeunesse, asphyxié la protection sociale. Au point qu'aujourd'hui la déflation menace.

Mais il faut « garder le cap » martèlent la plupart des gouvernements. Le gouverneur de la Banque de France appelle lui à « tailler beaucoup plus hardiment dans les dépenses publiques » !

Et ces bonnes âmes agitent l'épouvantail de l'extrême droite dont elles préparent le lit !

PIERRE TOUSSENEL

DITES-MOI, C'EST LOIN HONG KONG ?

Austérité et désarroi

Le 30 septembre les retraités n'ont pas défilé en masse ni occupé l'espace public à la façon des manifestants de Hong Kong ; mais **ils étaient là** avec une mobilisation loin d'être ridicule surtout en ces temps d'atonie du mouvement syndical.

« **Être là** » est d'une importance considérable dans cette phase de la crise marquée par le désarroi, la colère et le sentiment d'impuissance. Au train où vont les choses, dans cette course au plus disant libéral, du MEDEF à Valls en passant par Fillon, Sarkozy ou Juppé, on ne s'étonnera pas, maintenant que l'assurance chômage est dans le viseur, d'entendre un matin à la radio qu'il faut une nouvelle réforme des retraites ou en finir avec le gel des pensions... en les baissant.

On entendra dire aussi que les hypothèses de croissance qui ont fondé la « réforme » de 2013 sont irréalistes (2 % de croissance de 2015 à 2020). Le pire est que c'est vrai : les politiques d'austérité secrétant leur propre échec à réduire les déficits publics et le chômage, cet échec sert de levier pour « aller encore plus loin dans l'austérité et surtout plus avant dans les réformes structurelles » visant le droit du travail, la protection sociale et les services publics.

« **L'Europe va vers une catastrophe considérable** » dit l'économiste et député PS Pierre-Alain Muet. Pour éviter ou retarder la catastrophe, la BCE a pris des mesures monétaires et un nombre croissant d'experts préconisent un peu moins d'austérité budgétaire en échange des « réformes structurelles » qui sont



le véritable objectif de ces politiques. Merkel reste inflexible, d'autant que l'enjeu de transformer la France en économie *low cost* n'est pas secondaire. Le gouvernement Valls occupe le terrain en prenant des initiatives fiscales assez obscures. Ce qui est clair, c'est l'abandon du projet de grande réforme fiscale. Pas question de regarder vers le haut de l'impôt sur le revenu si ce n'est pour supprimer au 1^{er} janvier ►►

Paris, 30 septembre : Bernardette Groison était avec les militants de la SFR FSU.

►►► 2015 la fameuse fausse taxe à 75 %. Le gouvernement ne fait pas de redistribution entre les riches et les pauvres, mais entre les moyens et les pauvres ou entre les moyens et les moyens. Ainsi, les retraités qui contribuaient avec une CSG à 3,8 % – on peut les qualifier de moyens pauvres – vont financer la suppression de la première tranche de l'impôt sur le

revenu qui va bénéficier aux ménages moyens-pauvres ! Le pompon est détenu par les deux taxes « écologiques » de quatre centimes sur le gazole dont seront exonérés... les transporteurs routiers. **Être là et ne pas être dupes** : un premier pas. Quant à être aussi nombreux qu'à Hong Kong... ■

DANIEL RALLET

LA CULTURE DE LA PAIX

Un idéal d'une brûlante actualité

Trois questions aux responsables⁽¹⁾ d'« Enseignants pour la Paix »

Apprenant que Malala Yousafza et Kailash Satyarthi avaient obtenu le prix Nobel de la Paix, la directrice générale de l'UNESCO a déclaré « *c'est le prix Nobel pour l'éducation... Ce Nobel est un appel à la mobilisation* ». Des enseignants avaient déjà répondu par anticipation.

« Enseignants Pour la Paix », c'est quoi exactement ?

EPP⁽²⁾ est une association née en 1989 ; elle développe son activité dans le domaine de l'éducation, en liaison avec les autres forces pacifistes en France et à l'étranger, et avec l'UNESCO. Elle réunit des éducateurs, des enseignants, de la maternelle à l'université.

EPP a contribué à fonder l'AIEP (Association internationale des éducateurs à la paix), ONG devenue partenaire de l'UNESCO. L'association s'est donc inscrite dans la décennie 2001-2010 de « promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde ». Le programme d'action 2013-2022 vise « une paix au quotidien » par le dialogue et l'échange entre les cultures et par un projet actif de justice sociale.

Pourquoi s'investir pour la paix ?

Les sujets d'intervention sont nombreux et bien des activités proposées dans le système scolaire entrent

dans la culture de la paix, sans que leurs initiateurs l'appellent ainsi !

Agir pour la paix implique d'agir sur les causes des violences et des conflits : réduire, supprimer les sources d'inégalité, de discrimination, faire respecter les droits de chacun, faire évoluer les mentalités, améliorer la transmission des connaissances, préserver les ressources, fonder une éthique de l'économie, tels sont quelques-uns des axes d'action qu'implique le développement de la culture de la paix dans les esprits.

Quelles actions mène EPP ?

Enseignants pour la Paix participe à l'organisation de rencontres d'éducateurs à la paix (conférences mondiales, européennes, conférences régionales en Asie, Afrique, Amériques). L'association s'implique à l'UNESCO, dans des projets culturels sur la paix. Elle intervient dans des conférences, des rencontres et soutient des projets d'établissements, de collectivités. Depuis 2006, elle organise chaque semestre, avec l'Université d'Évry, une Unité d'Enseignement Libre pour les étudiants sur le thème « Face aux défis du monde actuel : la culture de la paix et de la non-violence ».

L'association publie *La Lettre des Enseignants pour la Paix* : spécial numéro 100 en décembre. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR MICHÈLE OLIVAIN

La paix : un objectif enthousiasmant pour la jeunesse.



(1) Monique Zozol présidente, Raoul Alonso et Josette Fourme, vice-présidents.

(2) Contacts : epp_nat@yahoo.fr / Tél. : 01 60 10 20 49. *Enseignants pour la Paix* – 129, avenue du Général-Leclerc, 91120 Palaiseau.

À LA RENTRÉE RIEN DE NOUVEAU

Entretien avec Roland Hubert

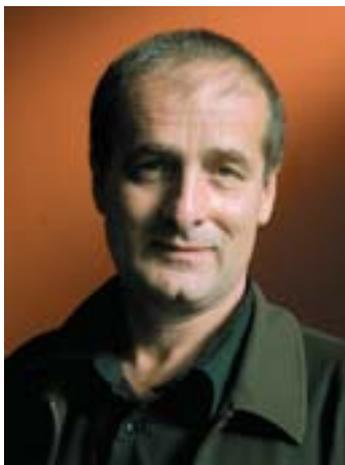
2014/2015, une année importante avec les élections professionnelles dès le premier trimestre.

Nouveau gouvernement, nouvelle ministre, nouvelle rentrée... du nouveau dans les classes?

Membre d'un gouvernement qui accentue les politiques austéritaires, la nouvelle ministre a déclaré s'inscrire dans la continuité de l'action de V. Peillon et B. Hamon. Le rétablissement de la formation initiale des enseignants, qui se met en place dans le plus grand désordre, ayant absorbé les créations de postes et les recrutements étant insuffisants pour couvrir entièrement l'augmentation des effectifs dans le second degré, il n'y a pas grand-chose de nouveau dans le quotidien des classes sur le plan pédagogique ou sur celui des conditions d'exercice des métiers. La seule nouveauté réside dans la mise en place de la pondération de 1,1 dans les 102 REP+, « préfigurateurs » de l'Éducation prioritaire. Mais même cette mesure, inscrite dans le nouveau décret fixant les ORS des personnels enseignants, est parfois sujette à des interprétations défavorables par l'administration. Elle est l'objet d'une lutte syndicale menée par le SNES-FSU aux côtés des personnels et a été largement abordée lors du colloque REP+ organisé par les syndicats FSU du second degré le 9 octobre. La lutte contre la crise de recrutement et pour l'attractivité de nos métiers et leur revalorisation reste une urgence.

Dans le contexte économique, social et politique actuel, les responsabilités du mouvement syndical sont énormes; que dit et que fait le SNES ?

Le SNES-FSU fait l'analyse que le mouvement social, aujourd'hui, ne parvient pas à être à la hauteur des enjeux politiques, économiques et sociaux. Les raisons en sont multiples, des difficultés internes à la CGT au rejet de la « chose politique » qui existe aussi dans nos professions, en passant par les stratégies différentes de la CFDT et de FO. L'enjeu est immense pour l'avenir du pays, confronté à une grande perméabilité du discours de l'extrême droite qui fait son lit de la misère sociale grandissante et de l'incapacité de la classe politique à incarner une volonté d'action au service de la population. Le SNES œuvre dans la FSU pour qu'elle soit motrice dans la recherche d'initiatives rassembleuses du mouvement social, et en priorité au niveau de la Fonction publique (FP). Il est aussi indispensable de construire, avec les personnels, des réponses porteuses d'espoir et d'améliorations au quo-



Roland Hubert
cosecraire général du SNES

tidien et pour la réussite de tous les jeunes. Cela est d'autant plus important qu'avec la mise en œuvre de la loi de « refondation de l'École », le second degré reste soumis à de fortes tensions. Son unité et sa cohérence sont remises en cause par les tenants du socle Fillon, levier de la mise en place des recommandations les plus libérales de l'OCDE (école du socle, autonomie des établissements, développement de l'apprentissage pour les jeunes les plus en difficulté...), et par la recherche d'économies pour réduire la dépense publique de l'État.

Des élections professionnelles auront lieu dans quelques semaines ; peux-tu nous en préciser les enjeux même si les retraités ne sont pas directement concernés ?

Pour le SNES, il s'agit de rester au-dessus de la barre des 50 % dans les votes aux CP, et pour la FSU de confirmer sa place, par les résultats aux CT, de première fédération de l'Éducation nationale. Elle doit retrouver la première place dans la Fonction publique de l'État et améliorer son score dans l'ensemble de la Fonction publique pour obtenir un siège dans le Conseil supérieur. Il est donc primordial d'augmenter, malgré les difficultés liées aux modalités du vote électronique, le taux de participation, en particulier parmi nos syndiqués. Il y va de l'avenir de notre syndicalisme, intimement lié à celui d'un second degré cohérent de la Sixième à la Terminale, avec des enseignants dont la qualification disciplinaire est reconnue avec des obligations de service inscrites dans le nouveau décret statutaire. ■



UN PROJET DE LOI DEVANT LE PARLEMENT

Les grands axes de la loi Santé

Annoncé en juin par Marisol Touraine, le projet de loi Santé est en débat depuis début octobre. La santé est globalement sous-administrée en France : la dernière loi couvrant l'ensemble de « la santé » remontait à plus de dix ans.

Dans le projet actuel il s'agit de rassembler les acteurs autour d'une stratégie de santé offrant une « garantie du droit à la protection de la santé de chacun » autour des axes suivants :

- **Renforcer la prévention** et la promotion de la santé particulièrement en direction des jeunes ; faciliter l'accès à la prévention ; informer et protéger les populations face aux risques souvent liés à l'environnement.

- Faciliter au quotidien les parcours de santé par la création d'un **service territorial de santé au public** à travers un *conseil territorial de santé*.

- Appuyer les professionnels pour la coordination des parcours de santé complexes : permanence des soins par régulation téléphonique ; lutte contre « les barrières financières » de l'accès aux soins (par la dispense d'avance de frais) ; ancrage de l'hôpital dans son territoire et apparition des *groupements hospitaliers de territoire*, le privé pouvant être associé.

- Innover pour garantir la pérennité du système de santé, en pratiquant notamment le « *bon usage des médicaments* », et la sécurité des soins.

- Renforcer l'efficacité des politiques publiques et la démocratie sanitaire en relançant « *l'animation territoriale par les ARS* » en territorialisant la politique de santé. Les conseils territoriaux pourront concerner un ou plusieurs territoires de santé (subdivision des ARS), les usagers y seront représentés. L'offre de soins devient « *l'offre de prévention et de promotion de la santé, des soins et médico-sociale* ».

- Et encore : réformer le système d'agences sanitaires avec un nouvel établissement public, ouvrir **l'accès ouvert aux données de santé** avec la création d'un *institut national dédié*, accès pouvant aller jusqu'aux données personnelles, et permettre l'action de groupe pour les usagers. ■

GEORGES BOUCHARD

DANS UN CONTEXTE D'ABSENCE DE DÉBAT RÉEL

Un texte à ausculter

En France, on laisse volontiers la santé aux soins des médecins, souvent libéraux, et son organisation aux professionnels de santé. La loi a donc été présentée comme devant figurer parmi les « grandes lois ». Qu'en est-il ? Quels seront les moyens et les leviers d'action pour son application ?

Pour commencer, elle n'abroge pas la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoire dite « loi Bachelot » de juillet 2009) dont les dispositifs phares, les ARS (Agences Régionales de Santé) et la « démocratie sanitaire », sont réaffirmés voire confortés. La garantie du droit à protection de santé pour tous est affirmée ce qui permet de passer à la prévention revendiquée par beaucoup. Or, au vu des dépenses fort modestes qu'elle engendre, elle pourrait être le faux-nez d'un « bouclier sanitaire » minimaliste visant à « responsabiliser » les malades à travers les différents parcours proposés et pas à assumer et assurer les dépenses de santé nécessaires. Globalement on reste dans le sillon du « Pacte Territoire santé » de 2012-2013 et de la « Stratégie Nationale de Santé » de 2013 : prévention, territo-

rialisation, télémédecine, coordination des parcours, transversalité...

Restent néanmoins des nouveautés, des intentions, des proclamations qu'il convient d'examiner attentivement :

- L'environnement est pris en compte tant à l'externe (air, eau, pollutions diverses, conditions de travail...) qu'en interne (qualité du lieu de travail et d'habitation, radiations, nanoparticules...).

- La création d'un « *conseil territorial de santé* » est rejetée d'emblée par les médecins libéraux. Ils y voient la mainmise sur les différents parcours pour les patients et leur rôle n'est pas clairement défini, transversalité mise à part. C'est par ailleurs officiellement la fin des « *Contrats Locaux des Santé* » élaborés difficilement avec des collectivités territoriales.

- Les « groupements hospitaliers de territoire » existent déjà sous la forme de communautés hospitalières ; les établissements privés y seront intégrés. C'est à l'évidence un outil de rationalisation des dépenses par économies d'échelle ; on met en évidence la « qualité, l'excellence du plateau » mais la « proximité » en pâtit. **Être soigné loin de chez soi** devient prescriptif et devient dissuasif voire contradictoire avec le développement de la chirurgie ambulatoire qui est encouragé.
- Les différents scandales du médicament, les problèmes de veille sanitaire et les ruptures d'approvisionnement dues à l'activité mondialisée des laboratoires débouchent sur la création d'un nouvel « Institut National de Prévention... ». Avec quels moyens d'action ?
- Sous couvert de terminologie évolutive, « l'offre de soins » devient « *l'offre de prévention et de promotion de la santé, des soins et médico-sociale* », et c'est une petite révolution dans les pratiques que d'observer que la prévention là encore vient en amont et

que s'amorce une convergence avec la sphère médico-sociale. Annonce-t-elle une convergence des moyens, de la gestion entre Personnes Âgées et Personnes Handicapées ?

- La « Démocratie Sanitaire » confirmée pour les usagers, l'aide aux malades, l'organisation des parcours se voient complétées par le recours possible à « l'action de groupe », façon d'estimer en justice collectivement.
- Surprenante entrée en scène **des collectes de données de santé** avec les « data » ouvertes aux ARS, y compris pour les données personnelles même si l'anonymat doit être préservé. Une aubaine possible pour le secteur assurantiel, il conviendra d'être particulièrement vigilant sur ce point car les différents « parcours » pourraient devenir de véritables cadres très contraignants pour les patients.

Mais le questionnement essentiel porte sur les moyens humains et financiers ; ils restent très aléatoires et leur pérennisation n'est pas réellement assurée. ■ **G. B.**

QUELS MOYENS POUR UNE LOI DE SANTÉ QUI SE VEUT NOVATRICE ET AMBITIEUSE ?

Une première réponse avec le PLFSS

Le Parlement dispose d'un droit de regard sur l'équilibre financier de la Sécurité sociale. Il doit déterminer à travers le PLFSS (Projet de loi de Financement de la Sécurité Sociale) les grandes orientations des politiques de santé et les modes de financement, et donc les moyens pour la loi de Santé.

Le vote du Parlement se fonde sur un objectif national, l'ONDAM⁽¹⁾, qui répartit les dépenses entre les grandes catégories : hôpitaux, soins de ville, médico-social. Pour l'hôpital, l'objectif est décliné par Régions et donne lieu à une négociation entre les établissements et les Agences Régionales de Santé. Pour les soins de ville, les caisses de Sécurité sociale négocient avec les professionnels de santé la répartition de l'enveloppe dans le cadre d'annexes aux conventions. La LFSS (Loi de Financement de la Sécurité Sociale) se double, en cours d'année d'exécution budgétaire, d'un projet rectificatif (PLFRSS) afin de corriger l'exécution budgétaire prévue.

Cette année le PLFRSS traduisait le pacte de responsabilité avec de premiers allègements de cotisations patronales sur les bas salaires en vue, selon le gouvernement, de relancer les embauches et d'améliorer la compétitivité des entreprises. Il entérinait une baisse de cotisations pour certains salariés début 2015, mais il prévoyait aussi le gel des pensions de retraite supérieures à 1 200 euros durant une année supplémentaire. **La loi fut adoptée par une faible majorité** à l'Assemblée nationale le 8 juillet. Le dossier a rebondi

avec la décision du Conseil constitutionnel en août dernier de juger contraire à la Constitution une baisse, à compter de 2015, des cotisations salariales dégressives pour les salariés rémunérés entre 1 et 1,3 SMIC.

Le PLFSS pour 2015 n'est guère rassurant. D'une part, l'ONDAM agit comme une infernale machine à cliquet : il est fixé à 2,1 % (taux d'augmentation annuel) pour 2015, plus bas niveau depuis vingt ans, puis 2 % en 2016 et 1,9 % en 2017. D'autre part, la conjoncture est mauvaise sur le plan des rentrées fiscales et les choix politiques imposent de nouvelles coupes. C'est dix milliards que le gouvernement prétend économiser sur la Sécurité sociale. À ce jour près de quatre milliards d'économies sur la politique familiale semblent arrêtés.

Les dépenses de santé ne sont certes pas assurées par la seule LFSS mais il est difficile d'imaginer avec de telles restrictions que la loi ait les moyens des ambitions qu'elle affiche. ■ **G. B.**

(1) ONDAM : Objectif national des dépenses d'assurance maladie, montant prévisionnel établi chaque année pour les dépenses de l'assurance maladie.



UN ANNIVERSAIRE OUBLIÉ

L'impôt sur le revenu a cent ans

Une note de l'Institut des Politiques Publiques⁽¹⁾ de juillet 2014 retrace l'historique de l'Impôt sur le Revenu (IR) et met en lumière son démantèlement progressif.

Instauré par la loi du 15 juillet 1914, l'impôt sur le revenu (IR) s'appuie sur deux principes fondateurs : le **caractère déclaratif** de toutes les catégories de revenus au sein du foyer fiscal et la **progressivité des taux du barème**. Dès sa création et encore aujourd'hui l'IR a suscité de vives polémiques, la contestation portant surtout sur l'aspect progressif, dénoncé comme « injuste » et « arbitraire ».

Histoire d'un déclin

L'IR ne prend sa forme définitive qu'en 1949. On distingue ensuite :

- l'âge de la stabilité : de 1949 à 1974 le nombre de tranches et les taux sont restés quasi inchangés, huit à neuf tranches, taux marginal (de la dernière tranche) 60 % ;
- la période faste : de 1975 à 1986, la progressivité est forte, 13 à 14 tranches et un taux marginal de 65 % ;
- le déclin : après 1986, la politique fiscale mise en œuvre par tous les gouvernements est caractérisée par la réduction du nombre de tranches et la baisse du taux marginal : sept tranches de 1994 à 2006 taux marginal 56,8 %, cinq tranches de 2007 à 2012 taux marginal 40 %, depuis 2013 six tranches taux marginal 45 %.

Comme le relève la note de l'IPP : « La diminution du nombre de tranches, la baisse des taux marginaux et le développement des "réductions d'impôts", s'accompagne d'une diminution des recettes de l'IR. Cette baisse tendancielle de l'IR ne s'est pas accom-

plée d'une baisse des prélèvements obligatoires mais plutôt d'un **basculement vers d'autres prélèvements**, notamment la Contribution sociale généralisée (CSG), impôt proportionnel donc injuste ».

Le nouveau dispositif

La première tranche de l'IR (5,5 %) qui taxe les revenus entre 6 011 euros et 11 991 euros va disparaître, le seuil de la deuxième tranche (14 %) va être abaissé à 9 690 euros. Cette mesure va alléger la note fiscale de près de 9 millions de ménages, cela devrait même permettre à trois millions d'entre eux d'échapper à l'impôt sur le revenu.

Cette mesure qui ne bénéficiera pas aux plus modestes, puisqu'un foyer sur deux est déjà exonéré de l'IR, réduira encore le nombre de contribuables (53 % des foyers en 2013, 48,5 % en 2014) et **réduira encore la place de l'IR dans les recettes de l'État** : 3,2 % du PIB en 2013 (77,3 milliards d'euros), contre 6,8 % pour la TVA (196 milliards d'euros), 4,4 % pour la CSG (90 milliards d'euros). Le passage à quatre tranches du barème, qui réduit encore la progressivité de l'IR, peut conduire à sa contestation par la minorité qui continue à le payer et engendrer un « ras-le-bol fiscal ».

Un impératif : renforcer le consentement à l'impôt

« La contribution commune aux charges de la Nation doit être également répartie entre tous les citoyens à raison de leurs facultés » (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789).

Il faudrait que le plus grand nombre possible de personnes acquittent, même symboliquement, l'IR. Pour cela, il faudrait **augmenter la progressivité de l'IR** en augmentant le nombre de tranches et en appliquant des taux très progressifs, et **réduire les impôts comme la TVA ou la CSG** (que tout le monde acquitte) qui sont proportionnels.

C'est la réforme fiscale attendue depuis longtemps. ■

JACKY BRENGOU

En 1914 déjà,
les nantis y étaient opposés.



© DR

(1) IPP : note n° 12, juillet 2014, Mathias André et Malka Guillot ; contact : www.ipp.eu

EN PREMIÈRE LECTURE

Une loi qui se voulait ambitieuse

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture, le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement. Après tant d'années d'atermoiements, le texte a le mérite d'exister mais le compte n'y est pas... De plus, le début de sa mise en application n'est prévu, au mieux, qu'en décembre 2015.

Le texte comporte des avancées : l'affirmation du droit au répit pour les aidant(e)s, un coup de pouce pour l'APA, l'accès facilité à la nationalité française pour les « Chibanis » de plus de 65 ans et la lutte affirmée contre les discriminations.

Mais **les manques sont criants**. La barrière d'âge n'a pas été abrogée : 60 ans demeure l'âge fatidique qui sépare handicapés et personnes âgées dépendantes. Très peu de chose sur les métiers de l'aide à domicile. Il n'est pas question de statut ni de formation ou de qualification comme la FSU le demande. Quelques mesures sur les frais de déplacements et les salaires les plus bas, aucune référence au service public...

En matière de gouvernance, un **Haut Conseil des âges de la vie** englobe l'actuel CNRPA et deux structures départementales sont créées, dont le comité départemental de la citoyenneté et des personnes âgées, dans la composition desquelles ne figurent pas les organisations syndicales.

Le gouvernement a définitivement abandonné le dossier EHPAD, dossier douloureux pour les personnes et leur famille. Alors que le coût d'une maison de retraite est de 1 500 à 2 800 euros par mois, le pouvoir d'achat des retraités est attaqué de toutes parts : gel des pensions, succession des mesures régressives et annonce de nouveaux prélèvements fiscaux et sociaux.

L'insuffisance des financements est criante : il faudrait au moins quatre ou cinq milliards pour faire face à des besoins croissants, et seuls les 645 millions d'euros de la CASA, payée par des retraités,



Un des sujets abordés lors des Journées d'Automne de la FSU

sont prévus. On est loin de la revendication du SNES et de la FSU d'un financement solidaire dans le cadre de la Sécurité sociale et d'une politique de prise en compte de la perte d'autonomie dans le cadre du service public. Comme le dit Jérôme Pélissier dans *Politis* : « *les aînés sont-ils respectés ?* ».

Rien n'est encore joué puisque **le texte doit encore venir en débat** au Sénat. ■

MARYLÈNE CAHOUE ET ANNIE EVENO

NOUVEAU SCANDALE À LA MUTUELLE COMPLÉMENTAIRE RETRAITE

De CREF en COREM ou de Charybde en Scylla

La COREM a succédé en 2002 comme régime de retraite complémentaire au CERF-MRIFEN mis en difficulté par de mauvais placements : l'histoire se répète !

Elle annonce pour son AG du 18 novembre une mesure radicale, consistant à baisser de 30 % les rentes versées à 100 000 fonctionnaires du régime R1 qui concerne les droits acquis avant 2001. En 2001, le CREF avait déjà réduit de 30 à 50 % les droits acquis et de 16 % les retraites en cours.

La direction de la COREM prétexte la baisse des rendements des placements financiers et le durcissement des règles prudentielles pour les régimes d'assurance après la crise financière de 2008. Pour l'autre régime ouvert en 2002, elle prétend qu'il est financé, mais... propose de reporter l'ouverture des droits de 60 à 62 ans et admet

la sensibilité de ce régime à l'évolution du rendement des placements financiers.

Nouvelle preuve de la grande fragilité des régimes par capitalisation qui prétendent avec une publicité mensongère garantir leurs rentes. Mais « *Le R1 était une retraite supplémentaire qui vient en complément des retraites obligatoires. Les sociétaires peuvent donc toujours compter sur les pensions de retraite* » dit cyniquement le président de la COREM. De nombreux enseignants sont gravement floués et en colère : les retraités du SNES concernés demanderont des comptes au COREM. ■

DANIEL RALLET

APRÈS LE 30 SEPTEMBRE

La mobilisation unitaire se poursuit

Les neuf organisations de retraités, syndicats ou associations, avaient appelé à l'action le 30 septembre : CGT, CFTC, CFE-CGCFO, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR⁽¹⁾ et UNRPA⁽²⁾ ; elles se sont retrouvées le lundi 13 octobre.

30 septembre :
à Toulouse aussi,
malgré la pluie.



© Jean-Louis Vguler

Tous les participants se sont réjouis de la réussite de la journée, de la diversité des initiatives notamment dans les départements et ont apprécié une meilleure couverture des médias surtout dans les Régions. Beaucoup ont souligné aussi que la situa-

tion exigeait une riposte d'ensemble : salariés (actifs/retraités/chômeurs), face à des attaques de plus en plus fortes contre le pouvoir d'achat.

La discussion sur la situation générale, le pouvoir d'achat des retraités, la fiscalité, la loi « vieillesse », a montré la nécessité de **mettre en œuvre des actions unitaires**.

- Adresse commune aux groupes parlementaires avec demande d'audience (pouvoir d'achat, loi...).

Cette adresse pourra être utilisée dans les départements pour rencontrer les élus de façon unitaire.

- Adresse commune aux retraités en insistant sur la nécessaire solidarité intergénérationnelle. Il s'agit de faire de cette adresse commune une initiative revendicative : diffusion, par exemple, sur les marchés, tous ensemble.

Les organisations ont prévu de se revoir le 26 novembre en tentant d'élargir l'arc unitaire pour travailler ensemble sur les questions de fiscalité et envisager des perspectives d'actions. ■

MARYLÈNE CAHOUET

(1) Loisirs et Solidarités des Retraités

(2) Union National, des Retraités et Personnes Âgées

VIE D'UN S1 DE RETRAITÉS DU SNES-FSU

Témoignage de l'Indre-et-Loire

La première nécessité est celle de l'**information des syndiqués** : le courriel est incontournable, mais nous avons à cœur de ne pas oublier nos collègues retraités ne disposant pas d'internet. Nous leur envoyons un courrier postal. Mais rien ne vaut le contact direct : nous tenons aussi des réunions de sections. Les années de congrès : une réunion statutaire, pour présenter et voter les rapports d'activité et financier, pour réélire le bureau et d'autres réunions ; elles permettent d'amender les textes et mandater nos délégués.

La **syndicalisation** est l'une de nos préoccupations constantes. Un stage académique à destination des futurs retraités et des néoretraités s'est tenu à

Orléans le 10 avril. Nous envisageons une réunion comparable à Tours fin novembre. Nous participons activement à l'animation de la **SFR-FSU 37** qui prépare les mobilisations nationales ou locales dans le cadre de l'intersyndicale des retraités 37. Nous intervenons dans la **FGR-FP 37** dont notre camarade Michel Dagault du SNUipp est devenu Secrétaire départemental bien que la FSU soit minoritaire dans la CE.

Enfin, rendons hommage à **Jean-Claude Mommeja**, disparu brutalement en janvier dernier, qui a animé avec constance notre S1 pendant plus d'une dizaine d'années. ■

JEAN JASSERON, SECRÉTAIRE DE SECTION

Le mot des trésoriers

Particularité française, les retraités restent syndiqués. Ils continuent d'appartenir à leur confédération syndicale, indiquant par là même qu'ils gardent leur statut de salariés et mettant en œuvre la solidarité intergénérationnelle fondement de notre couverture sociale.

Particularité de la FSU, les retraités continuent d'appartenir à leur syndicat d'origine ; c'est le métier qui fonde notre syndicalisme. Et pour regrouper les retraités de ses différents syndicats, notre fédération a mis en place les Sections fédérales de Retraités (SFR) au niveau départemental, régional et national afin de pouvoir dialoguer et organiser des

actions communes avec les Unions Confédérales de Retraités et les associations de retraités et personnes âgées quand nous partageons pour l'essentiel avec elles analyses, revendications et modes d'action.

Particularité enfin du SNES, notre syndicat comme la plupart des syndicats de la FSU adhère à la Fédération Générale des Retraités de la Fonction publique (FGR-FP), obtenant ainsi une meilleure reconnaissance de nos aspirations par les pouvoirs publics. À la retraite, rejoignez le *SI-Retraités* de votre département. ■

LES TRÉSORIERES DU SNES-RETRAITÉS

DES CHANGEMENTS, PAS DES BOULEVERSEMENTS

64^e congrès de la FGR-FP

Il s'est tenu à Poitiers du 17 au 19 juin ; il a été marqué par le départ de la secrétaire générale : Annick Merlen, qui avait souhaité cesser ses fonctions, a longuement été ovationnée pour tout ce qu'elle a apporté à la FGR-FP, son souci de maintenir la ligne unitaire de l'organisation et sa vocation revendicative. C'est cette ligne qu'il faut s'attacher à faire vivre.

Michel Salingue du SNUipp-FSU est le nouveau Secrétaire Général de la Fédération ; une nouvelle Commission Exécutive a en effet été mise en place ; elle a désigné un Bureau National composé actuellement de quatre membres, deux UNSA et deux FSU. En ce qui concerne le SNES, Bénédicte Vrain est membre du Bureau ; comme Daniel Rallet elle a été élue par le congrès à la CE où Marylène Cahouet représente le SNES ès qualités.

Le congrès avait pour toile de fond un contexte difficile : difficultés économiques avec la montée inexo-

rable du chômage, la baisse du pouvoir d'achat pour de nombreux Français, et difficultés politiques et sociales avec les divergences syndicales qui s'accroissent face à des choix gouvernementaux souvent à l'opposé de ce que l'on pourrait attendre. Pour les retraités la période était marquée par des attaques contre leur pouvoir d'achat – report de la revalorisation des pensions, création de la CASA – et par la préparation de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement.

Les retraités du SNES et des autres syndicats de la FSU ont eu le souci de faire partager leurs points de vue tout en restant dans la stratégie unitaire dont ils étaient porteurs. Les commissions du congrès comme les séances plénières ont donné lieu à des débats animés et à des échanges parfois vifs, la délégation SE-UNSA se refusant à mettre en cause le gouvernement et proposant des amendements en ce sens. Au final, une motion revendicative (*Courrier du retraité* n° 193) qui maintient le cap syndical et arme les militants pour les deux ans à venir a été votée avec 48 abstentions, ce qui est une première dans la FGR ; les motions avaient été votées à l'unanimité lors des derniers congrès. ■

JACKY BRENGOU, ANNIE EVENO

Une partie de la délégation SNES au congrès de la FGR-FP.



RÉFORME TERRITORIALE

Le grand chambardement

En ouvrant à Toulouse le congrès de l'ARS (Association des Régions de France), le président de la Région a déclaré qu'il s'agissait « sans doute du dernier congrès avec vingt-sept régions ».

Un bouleversement pour le meilleur ou pour le pire ?

Dossier réalisé par Jean-Pierre Billot, Georges Bouchart, Marylène Cahouet, Françoise Eiden, Robert Jacquin, Michèle Olivain, Daniel Rallet et Jean-Louis Viguière.



© DR

COPIE À REVOIR

L'urgence d'un débat

Une réforme territoriale est nécessaire pour faire évoluer des inégalités, une amélioration des services publics. Mais c'est une toute autre voie que prend le gouvernement.

Les départements et les Régions, qui avaient retrouvé une « clause de compétence générale » la perdent à nouveau ; les communes s'effacent derrière les communautés d'agglomération et les métropoles ; les départements sont appelés à disparaître en 2020 et les Régions sont obligées de se regrouper en treize super-Régions, par un charcutage à la hussarde du territoire national. Tout ça au nom de la simplification administrative et des économies budgétaires, expressions apparemment de bon sens et qui sous-entendent qu'il s'agit de questions techniques et comptables à régler. Car le problème principal pour le gouvernement est la dépense publique. Mardi 14 septembre, Manuel Valls a rappelé le plan de 50 milliards d'économies dont 11 aux dépens des collectivités territoriales, provoquant une augmentation de l'externalisation, de la privatisation, des services facturés à l'utilisateur. Cette réforme s'inscrit également dans la logique de la compétitivité dont l'inégalité territoriale devient un des



L'hôtel de région Midi-Pyrénées : bientôt à reconvertir ?

at démocratique

oluer les institutions vers un fonctionnement plus démocratique, une réduction
s et de la situation des agents, une réponse aux besoins de proximité des usagers.
ement.

moteurs. Avec la création des métropoles, les terri-
toires sont encore davantage mis en concurrence les
uns avec les autres.

**Oui une réforme territoriale est néces-
saire**, si on dressait un bilan de la décentralisa-
tion, on noterait les reculs successifs de l'intervention
publique : l'État se met en retrait et développe les délè-
gations de services publics avec le privé. Or ce qu'il
faut c'est le développement de l'espace public, le
développement des services publics. Cela passe aussi
par une extension de la démocratie qui implique les
citoyens, les associations, les syndicats, dans la défi-
nition des besoins, dans les processus de choix et de
décision. Or c'est l'inverse qui est en marche. Le
processus de décision prévu repose plus sur la logique
de « gouvernance » que sur les représentants élus
par les citoyens. Aux dernières élections, les Lyonnais

ont voté (le plus souvent sans s'en rendre compte) en
même temps pour les conseillers municipaux et pour
les conseillers de la future métropole. Ce dessaisis-
sement des citoyens encourage l'abstentionnisme.
Face à la précipitation, à la confusion, l'urgence est
au débat démocratique. Les questions à discuter sont
nombreuses : quelle amélioration des services publics
pour plus de démocratie locale, pour lutter contre les
inégalités territoriales ? Quelle fiscalité ? Où vont se
faire les économies ? Quelles conséquences pour les
agents concernés et quelle concertation à ce sujet ?

Oui une réforme est nécessaire, mais
elle doit se conduire démocratiquement. Le but n'est pas
d'opposer les différents niveaux, l'essentiel est de créer
des mutualisations, des solidarités qui assurent plus
de démocratie, plus d'égalité entre les territoires et
une meilleure réponse aux besoins des populations. ■



© Thierry Nectoux

TERRITORIALISATION OU DÉMOCRATIE ?

Entretien avec Josiane Dragoni

Josiane Dragoni, professeure d'histoire-géographie, s'est toujours intéressée aux questions de développement et d'aménagement du territoire.

Responsable SNES et FSU tant au plan national, qu'académique ou régional, membre au titre de la fédération du CESER-PACA, titulaire d'un DEA d'histoire sociale et collaboratrice de l'Institut de Recherche de la FSU, elle a alimenté et alimente encore la réflexion syndicale.

Faut-il réformer l'action publique territoriale pour sortir de la crise ?

La France et l'Europe s'enfoncent dans une crise aiguë et systémique auto-entretenu par le choix de l'austérité. La démocratisation des institutions est essentielle pour changer la donne : l'action publique doit être transformée en profondeur mais tel n'est pas le choix de l'exécutif. Pourquoi s'occuper de la taille des Régions et laisser en l'état un système où le président de l'exécutif de chaque collectivité dispose à la fois des pouvoirs exécutif et délibératif ? Tourner la page d'un État aux relents monarchistes ou technocratiques devrait pourtant être plus que jamais à l'ordre du jour.

Le projet gouvernemental n'est donc pas approprié ?

La « réforme » territoriale en cours s'inscrit dans le dogme libéral de la baisse des dépenses publiques et de la compétitivité des territoires. Dès lors, il n'est pas étonnant que la démocratie et la solidarité territoriales soient oubliées. Dans un tel cadre, la conception d'un pouvoir renforcé des Régions et des métropoles ne peut qu'aggraver les inégalités sociospatiales et alimenter le rejet du politique.

Donner la parole au peuple...et l'écouter



© Fotolia.com / Christian Schwiier

Que faudrait-il faire ?

Les choix dominants depuis trente ans ont conduit à la crise actuelle. Sur le seul plan institutionnel, on pourrait les énumérer ainsi : « réforme de l'État », décentralisation, gouvernance, *New Public Management*, *Benchmarking*⁽¹⁾, mise en concurrence des territoires et des établissements...

Une politique « territorialisée » doit être démocratiquement élaborée et efficacement mise en œuvre dans un cadre national et européen cohérent. La démocratie traverse une grave crise. Comment pourrait-il en être autrement ? Quand le Peuple « vote mal » – en 2005 sur l'Europe, en 2013 en Alsace sur la fusion en une seule collectivité –, les élus du suffrage universel passent outre...

Le débat institutionnel, ce n'est pas l'affaire des syndicats...

Le syndicalisme a toute légitimité pour intervenir car la démocratie sociale est partie intégrante de la démocratie. Les sujets ne manquent pas. Comment transformer radicalement le rôle de deux institutions de la République, les CESER et le CESE⁽²⁾, afin qu'ils concourent effectivement au processus démocratique ? Autre question centrale pour le syndicalisme, la définition des places respectives de la loi et du contrat.

N'y a-t-il pas urgence à rééquilibrer nos Régions ?

Le « marché » que l'État – dont les collectivités font partie – a favorisé depuis plusieurs décennies, a fortement accru les inégalités sociospatiales. Si la justice sociale et spatiale recule, le contrat social se défait et la démocratie est menacée. Moderniser l'action publique, c'est en modifier radicalement les orientations. Il faudrait par exemple développer les coopérations et les complémentarités entre territoires (métropoles et arrière-pays) ou entre État et collectivités pour développer les solidarités.

Le développement de services publics, nouveaux ou améliorés, s'impose alors naturellement. C'est en

UNE AUTRE VISION DES BESOINS DE LA POPULATION

La réforme vue par le SNES-FSU

Des économies dans les dépenses publiques, plus de compétitivité, une simplification et une modernisation administrative, une adaptation à la diversité des territoires, telles sont les intentions affichées par le gouvernement pour les différentes lois sur la réforme territoriale. Le SNES-FSU a une autre approche.

L'égalité des citoyens passe par l'amélioration et le développement des services publics



Cette réforme se débat sans concertation avec les organisations syndicales, défenseurs du service public, mais sous les pressions de lobbies. Les revirements sur la suppression des départements, la clause de compétence générale, le calendrier électoral, le découpage des Régions nourrissent la confusion et les craintes. La FSU a dénoncé depuis le début ces manques dans l'exercice de la démocratie. L'égalité entre les territoires, le respect de la démocratie, la primauté du développement et de l'amélioration des services publics, le respect de l'intérêt des usagers et des agents, le maintien du rôle de l'État dans la formation de la jeunesse : voici les principes qui guident l'action syndicale. Quand aux affirmations du gouvernement sur la réalisation d'économies, sur la simplification, sur la réduction des inégalités entre territoires, elles semblent peu crédibles...

Le SNES comme la FSU s'oppose à toute nouvelle décentralisation des missions de l'État, à toute réduction des missions de solidarité sociale et territoriale, à toute mise en cause des services publics.

Pour le SNES-FSU, ce sont les missions exercées par les collectivités locales qui importent. Ces réformes risquent d'être l'occasion de brader des pans de services publics.

Les Régions vont se retrouver en position de force, avec la possibilité de peser sur les politiques de formation initiale et d'orientation, et de les faire coïncider autant que possible avec la carte des formations dont elles rêvent. Le SNES refuse le rattachement des collèges à la métropole ou à l'intercommunalité, ce qui aurait comme conséquence une primarisation du premier cycle. À cet égard, le rattachement à la Région paraît moins problématique mais ne résout pas, entre autres, les questions de taille, de fonctionnement démocratique, ni de transfert des agents de collège.

La suppression des départements affirmée puis repoussée, au moins dans sa configuration de départ, pose tout le problème de l'exercice de leurs compétences non transférées : la solidarité territoriale et sociale. La baisse des dotations de l'État et l'effort budgétaire demandé aux collectivités impactent surtout les plus fragiles. Que deviendra l'aide aux personnes âgées, la politique liée au vieillissement, la concertation avec les professionnels et les usagers sur ces questions ? Dans un contexte d'« économies » prises sur l'assurance maladie, les menaces de disparition sous couvert de réorganisation des services existants inquiètent les retraités. ■

ACTION SOCIALE DÉPARTEMENTALE

La DREES (Direction régionale des études économiques et sociales) publie les dépenses d'aide sociale départementale en 2012 : elles concernent pour une large part le RSA, les aides sociales aux personnes handicapées, à l'enfance et aux personnes âgées, ces deux derniers postes représentant un quart des dépenses. Plus de la moitié de l'aide aux personnes âgées dépendantes est destinée aux personnes vivant en établissement. Le département n'est pas qu'un distributeur de fonds, il met en place des actions de proximité et des politiques d'accompagnement.

La persistance d'inégalités entre départements ne sera pas réglée par la réforme et « l'impact de la réforme des collectivités territoriales aura des conséquences sociales très lourdes », affirme le président du conseil général de l'Allier, Jean-Paul Dufregne : opinion confirmée par une étude de l'ODAS⁽¹⁾ qui dresse un bilan positif de l'action sociale départementale.

(1) Observatoire national de l'action sociale

LES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

En métropole, 2 456 conseils communautaires rassemblent 26 049 communes sur 36 552.

Ces conseils représentent les communes au sein des EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) qui prennent la forme de communautés de communes en milieu rural, de communautés d'agglomération, de communautés urbaines et de métropoles ailleures.

- Les compétences obligatoires, à savoir le développement économique et l'aménagement de l'espace, ont été transférées d'office.
- Depuis la loi du 16 décembre 2010, les compétences optionnelles sont transférées automatiquement aux conseils communautaires. Lors du renouvellement des conseils, les maires ont six mois pour s'opposer à un ou plusieurs de ces transferts.
- Une fois le transfert effectué, les communes se trouvent de fait dessaisies de la majorité de leurs compétences. La création de métropoles risque encore d'accentuer ce phénomène.

POUR NE PAS CONCLURE

La solidarité et la coopération, pas la concurrence

Alors que s'expriment de plus en plus de régions qui ne souhaitent plus contribuer au financement des régions pauvres ou qui rêvent d'indépendance comme l'Écosse et la Catalogne, qu'en est-il de cette construction programmée d'une « Europe des régions » ?

Le Conseil européen recommande que « la France s'attache à fixer un calendrier clair pour le processus de décentralisation en cours et à prendre des mesures préliminaires, d'ici à décembre 2014, en vue d'éliminer les doublons administratifs, de faciliter les fusions et de préciser les responsabilités de chacun des échelons de ces collectivités ; à fixer un plafond pour l'augmentation annuelle des recettes fiscales des collectivités locales tout en réduisant comme prévu les subventions octroyées par l'État » (2 juin 2014).

Les réformes en France se feraient, dit-on en haut lieu, au nom d'une harmonisation avec les autres pays d'Europe, indispen-

sable à la compétitivité. Il s'agit de construire de vastes ensembles, les régions devant organiser la concurrence entre les hommes et entre les territoires à une échelle européenne. L'exemple des « quatre moteurs », constitués par quatre régions riches d'Europe (Rhône-Alpes, Bade-Wurtemberg, Lombardie et Catalogne), préfigure cette orientation.

Avec la réforme, on s'inscrit dans une logique de « pôles d'excellence », capables d'entrer en concurrence au niveau européen, voire mondial. Cette réforme ne peut donc qu'aggraver les inégalités entre régions et au sein d'une même région. L'en-



Mairie : premier lieu pour l'exercice de la citoyenneté et de proximité dans les démarches.

semble des pays de l'UE sont engagés dans ce même processus.

Les syndicalistes italiens, notamment, dénoncent un recul considérable de la démocratie. C'est de solidarité et de coopération et non de concurrence et de chacun pour soi dont l'Europe et nos pays ont besoin. Et d'abord de coopération syndicale. ■

Dans cette rubrique, Marie-Louise Billy et Robert Jacquin vous répondent ; envoyez vos questions à **L'US-Retraités**, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou par mail à enretraite@snes.edu
Permanence téléphonique les mercredi et jeudi : 01 40 63 27 32 et 01 40 63 27 31

DÉMARCHES ET DEMANDES

Où et à qui s'adresser ?

Pour la plupart de vos démarches administratives, vous pouvez vous adresser à votre mairie de résidence ; vous pouvez aussi consulter utilement le site www.service-public.fr et utiliser ce service en ligne qui offre de très nombreuses possibilités.

Avec ce téléservice, vous pourrez demander et obtenir un acte d'état civil, un extrait de casier judiciaire, effectuer un changement d'adresse ou d'autres formalités administratives... Vous trouverez aussi des formulaires à télécharger, des modèles de courriers administratifs, etc.

NOUVEAUX RETRAITÉS

Documents à conserver

Avant votre départ en retraite, vous avez reçu votre arrêté de mise en retraite ; en cas de désaccord ou d'erreur sur votre situation, vous aviez une période de deux mois pour un recours contentieux ; le recours gracieux reste possible car sans condition de délais. Cet arrêté, le dernier de votre carrière, est à conserver.

À la même période vous avez reçu votre Titre de Pension ; ce document émanant du ministère des Finances, service des pensions, est à conserver après l'avoir vérifié avec soin ; il précise vos droits et le montant de votre pension.

Comme le bulletin de paye, vous avez reçu de l'organisme payeur un bulletin de pension ; il ne sera renouvelé qu'annuellement (début d'année civile) ou lors d'une variation du montant de votre pension. Il mentionne les différentes retenues opérées, y compris votre cotisation mutualiste si vous êtes adhérent de la MGEN : CSG 6,6 % ; CRDS 0,5 % ; CASA 0,3 % et éventuellement MGEN 3,56 %.

UNE REDISTRIBUTION DES RÔLES

Les attributions des maires

À la suite des transferts de compétences aux conseils communautaires, les compétences attribuées aux communes et aux maires changent.

Le conseil municipal

règle par ses délibérations les affaires de la commune d'après les articles L2121-29 à L2121-34 du code général des collectivités territoriales.

En tant qu'officier de l'état civil, le maire est tenu de délivrer les actes d'état civil (naissance, décès), de procéder à la célébration des mariages, mettre à jour les listes électorales, recenser les citoyens (à partir de 16 ans), d'organiser les cérémonies publiques. Il peut déléguer certaines de ses attributions aux adjoints et même dans certains cas à des conseillers municipaux.

En tant qu'officier de police judiciaire il détient l'auto-

rité de police administrative sur sa commune. À ce titre, il doit assurer – sous le contrôle du préfet – la police municipale, dont l'objet a pour but le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques (articles L2212-1 à L2212-4 du code général des collectivités territoriales). Il assure également la police de la circulation et du stationnement, des funérailles et des lieux de sépulture. Il prescrit la réparation ou la démolition des murs, bâtiments, édifices et monuments funéraires menaçant ruine. Il gère les problèmes de bruit de voisinage, les permis de construire si la commune est dotée d'un document d'urbanisme, les débits de boissons, les manifestations commerciales, culturelles et sportives...

Pour faire appliquer ses pouvoirs de police ou administratifs, le maire dispose des moyens suivants : les arrêtés et les règlements ; les actes individuels pour accorder des autorisations ou des dérogations (permis de construire, autorisation de voirie...) ; les sapeurs pompiers ; les agents municipaux, la police et les gendarmes dont il compense lui-même l'absence. ■



Marianne veille sur nos édiles,
souvent écrasés par l'ampleur de la tâche

MUSÉE PIERRE SOULAGES

De Conques à Rodez : l'aventure de la lumière

Œuvre architecturale d'exception, le nouveau musée d'art contemporain du chef-lieu de l'Aveyron, fait de béton, de verre et surtout d'acier, a été inauguré le 30 mai 2014. Il retrace, de 1946 à 2012, le parcours de l'enfant du pays, « l'enfant qui voulait être peintre ».

Lorsqu'à la demande du ministère des Affaires culturelles dans les années 80, Pierre Soulages mit en chantier le renouvellement des cent quatre vitraux de l'abbatiale de Conques, le musée de Rodez qui lui est consacré n'était pas encore en projet. C'est chose faite désormais et l'itinéraire lumineux du peintre rayonne sur l'Aveyron de Conques à Rodez.

Arrimé au jardin du Foirail, aux portes du centre historique de la cité et de la cathédrale Notre Dame, le musée s'enfonce, pour partie, dans le sol de cette partie de l'Aveyron : cinq cubes de béton recouverts de l'acier « corten », dont la patine couleur de rouille renvoie à la couleur du brou de noix, celle des premiers dessins de l'artiste. Sa conception, due aux architectes catalans de RCR architectes, symbolise le travail de Soulages : une œuvre partie du noir profond pour s'élever et créer la lumière.

Le sous-sol abrite l'itinéraire créatif du plasticien, ses premières œuvres d'enfant ruthénois, des huiles, des gravures, des bronzes tels des cuirasses aux reflets mordorés et son évolution irréversible vers la matière noire épaisse, torturée, râclée, froissée, déchirée par endroits pour renvoyer la lumière : du noir étiré en rayures obliques qu'argentent les rais lumineux des spots, du noir encore comme un vieux cuir usé et bien ciré, comme une moleskine vieillie.

Les évolutions de son travail, dans les années

80, cette quête d'une lumière picturale qui vient de l'état de surface, cette manière de peindre par envahissement de la toile par la couleur noire, c'est ce que le peintre appelle **l'outrenoir**.

Une salle est réservée à ces œuvres aux dimensions impressionnantes suspendues au plafond et qui, dispersées dans les expositions publiques européennes, sont revenues à Rodez le temps de l'inauguration ; en octobre 2014, elles laisseront place à des expositions temporaires d'autres peintres, à la demande de Soulages.

Les deux donations du peintre, plus de cent cents œuvres, sont accueillies dans les 1 700 m² de l'exposition permanente.

Une salle y retrace la genèse des vitraux créés pour l'abbatiale de Conques voisine, où Soulages dit avoir ressenti ses **premiers émois spirituels et esthétiques** ; c'est l'itinéraire du maître de la lumière dans sa recherche exigeante d'un verre particulier, nouveau, un verre double face reflétant à l'extérieur le ciel aveyronnais dans ses nuances de gris et de bleu, et irradiant l'intérieur de la nef monumentale d'une lumière diffuse incolore... des vitraux qui continuent à surprendre le visiteur arrivant à Conques. Intégrés aux cubes du musée sont installés **la brasserie et le bistrot** d'une autre famille d'artistes aveyronnais, accrochée à son terroir, celle des chefs étoilés Bras, de Laguiole : une complicité qui se retrouve dans l'architecture épurée du lieu et le dialogue des sets de table en papier, riches de phrases de Soulages et de Bras échangeant sur la création, le temps, les matières... et que l'on remporte en souvenir. ■

**ANNIE EVENO, JACKY BRENGOU,
JEAN-LOUIS VIGUIER**

Le noir de Soulages :
une couleur que modèle la lumière.

Pierre Soulages en quelques dates



© DR

1919 : naissance le 24 décembre à Rodez.
1946-1947 : débuts à Paris. Il peint sur papier au brou de noix, à l'essence ou à l'huile. La couleur noire est déjà

dominante. Première exposition au salon des Surindépendants.

1948-1955 : premières expositions à l'étranger - sa carrière est lancée.

1979 : invention de l'« Outrenoir ».

1987-1994 : réalisation des vitraux de Conques.

2009 : exposition rétrospective (une centaine d'œuvres) à Beaubourg.

2014 : ouverture de son musée à Rodez.

Le musée en bref



© Jean-Louis Viguié

Batiment : 6 000 m².

Exposition permanente : 1 700 m² (plus de cinq cents œuvres exposées).

Exposition temporaire : 500 m².

Nombre de visiteurs : 150 000 visiteurs en cinq mois (nombre attendu la première année).

Entrée : (valable un mois pour les trois musées de Rodez) : 7 € (tarif plein) ou 4 € (tarif réduit pour groupe, handicapés et accompagnateurs...).

À noter : gratuit pour étudiant et chômeurs... et pour tous le premier dimanche de chaque mois.

POUR TOUT SAVOIR

<http://musee-soulages.grand-rodez.com>



© Jean-Louis Viguié



© Jean-Louis Viguié

Intermittents : entre actes et



EVA CASTRO

Comédienne et metteure en scène, elle débute au Teatro Estable de Grenade ; venue à Paris elle travaille au Théâtre du Soleil sous la direction d'Ariane Mnouchkine ; au Théâtre des Déchargeurs, elle chante des poètes français et espagnols et fait du théâtre de marionnettes avec la Compagnie du Poulailleur.

En 2008 elle crée grâce au Collectif Femmes de Plume, Goutte d'Or, un monologue tiré du roman « Élise ou la vraie vie ».

En 2014 au festival off d'Avignon elle reprend avec succès comme comédienne et metteure en scène ce monologue sous le titre original du roman de Claire Etcherelli .



Théâtre de Bussang, par l'Art pour l'Humanité : un beau slogan pour les intermittents.



ENTRETIEN AVEC EVA CASTRO, COMÉDIENNE ET METTEURE EN SCÈNE

L'intermittent est sans cesse en recherche de travail

La culture est mise à mal par les politiques d'austérité, par les projets de territorialisation ; la mise en application de l'accord UNEDIC du 22 mars qui s'attaque aux intermittents du spectacle pourrait être fatal pour le spectacle vivant. Le combat des intermittents est aussi le nôtre.

Le combat des intermittents n'est pas un combat d'arrière-garde mené par des privilégiés. Il s'inscrit dans une lutte contre les mesures qui mettent en péril la richesse et la diversité culturelle du pays et concernent donc tous les citoyens.

Qui sont les intermittents du spectacle ?

Les artistes, techniciens et ouvriers salariés, embauchés en CDD dit « d'usage », qui travaillent par intermittence (alternance de périodes d'emploi et de chômage) pour des entreprises du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel. Je suis comédienne et metteure en scène, salariée par intermittence.

Toutes les productions des entreprises du spectacle sont par nature limitées dans le temps (nous avons souvent des contrats d'un seul jour), cela fait partie de la spécificité de nos métiers, spécificité que le MEDEF ne veut pas prendre en compte.

Intermittents, nous devons trouver du travail auprès de multiples employeurs pour pouvoir ouvrir des droits à l'assurance chômage. Un artiste intermittent, comme moi, peut être rémunéré et cotiser soit en répétant une pièce, et en la jouant soit en donnant des cours de théâtre, en faisant des enregistrements et des

doublages, des figurations, des rôles pour le cinéma et la télévision...

Et entre deux engagements, le farniente ?

L'intermittent est sans cesse en recherche de travail, entre deux contrats il doit continuer à s'entraîner et à se former. Il est le plus souvent obligé de travailler en amont de tout contrat sans rémunération compensatoire : l'écriture d'un projet, la pratique d'un instrument, l'entraînement pour certains spectacles, la mémorisation des textes, ne sont quasiment jamais pris en charge par l'employeur.

Nombre de collègues n'arrivent pas à trouver suffisamment de travail et se retrouvent dans une grande précarité s'ils veulent continuer à exercer leur métier. La seule issue : devenir une main d'œuvre bon marché, corvéable à merci, pour subsister ou bien abandonner le métier. La situation s'est aggravée depuis 2003. Je me demande tous les ans si je réus-

négociations

sirai à continuer d'exercer mon métier l'année d'après.

Cependant les intermittents coûtent cher à l'assurance chômage...

Nous ne coûtions pas plus cher que les autres. Les intermittents représentent 3,5 % des chômeurs indemnisés et perçoivent 3,4 % des indemnités. Les dépenses du régime de l'intermittence représentent 1/30^e des dépenses de l'UNEDIC. Comme dans le régime général un chômeur sur deux n'est pas indemnisé. Le système de protection d'assurance chômage repose sur la solidarité interprofessionnelle et la mutualisation des risques entre employeurs et salariés, tous acteurs et catégories professionnelles confondus.

Mais le déficit du régime des intermittents est bien réel ?

Quand on parle du déficit du régime des intermittents, on ne tient pas compte des cotisations des salariés permanents du monde du spectacle et de l'audiovisuel qui cotisent au régime général et dont les emplois dépendent de l'activité des intermittents. On oublie tout le temps de parler de l'apport du secteur culturel à d'autres secteurs économiques (restauration, tourisme, hôtellerie...). Par ses activités, le secteur de la culture génère 57,8 milliards d'euros soit 3,2 % du PIB.

Alors pourquoi êtes-vous présentés comme de ruineux privilégiés ?

La volonté du MEDEF est de faire sortir les intermittents de la solidarité interprofessionnelle. Le MEDEF nous rêve flexibles et sans protection sociale, démunis et « pillables » comme les autres travailleurs précaires. Au-delà des 3,3 millions de chômeurs totalement privés d'emploi, il y a 1,7 million de salariés en « activité réduite », catégorie dans laquelle le patronat voudrait nous enfermer.

Après les mobilisations de l'été, où en est votre lutte ?

Le gouvernement, contraint par la lutte des intermittents (marche pour la culture, manifestations pour la réouverture de négociations, appels à la grève, actions,

interpellations du public...), a mis en place une concertation menée par Hortense Archambault (ancienne codirectrice du festival d'Avignon), Jean-Patrick Gille (député PS) et Jean-Denis Combrexelle

(ex-inspecteur du travail). Nous exigeons que cette concertation aboutisse sur l'ouverture de négociations pour remettre à plat le régime spécifique d'assurance chômage des salariés intermittents. ■

AUTOMNE 2014

Nouvel acte du conflit des intermittents

Leur lutte est moins médiatisée, mais elle continue.

Le 1^{er} octobre, date de mise en vigueur de la nouvelle convention d'assurance chômage, manifestations des intermittents dans tout le pays pour exiger l'abrogation du texte du 22 mars signé et ratifié par le gouvernement. Les intermittents continuent de dénoncer la réforme ; en septembre et octobre des actions ont eu lieu à Henin-Beaumont, Strasbourg... avec les autres travailleurs précaires, comme à Paris lors de l'occupation du chantier de l'hôtel Lutétia. Ils réclament un calendrier et une véritable négociation.

La mission de concertation a repris ses travaux en octobre. Depuis 2003, un comité de suivi composé de professionnels, de partenaires sociaux et de parlementaires a travaillé sur des réformes absolument nécessaires et a fait des propositions justes et

moins coûteuses, qui n'ont pas été examinées. Les intermittents se battent pour que, lors de cette concertation, elles soient expertisées en priorité et de façon indépendante. Deux réunions plénières sont programmées en octobre, l'une sur les questions liées aux conditions d'emploi, l'autre sur l'architecture du régime.

La nouvelle ministre de la Culture a confirmé que le gouvernement n'exclut pas de recourir à la loi. Pendant ce temps, la CGT a déposé une requête pour abroger l'agrément de la convention devant le Conseil d'État. Réponse le 18 novembre. D'ici là les intermittents sont appelés à se mobiliser aux côtés des autres salariés. ■

PAGES RÉALISÉES PAR
**MARYLÈNE CAHOUE ET
JEAN-PIERRE BILLOT**



UNE ASSOCIATION
À FAIRE CONNAÎTRE

L'IRHSES⁽¹⁾, votre institut

L'Institut de recherches historiques sur le syndicalisme dans les enseignements du second degré (IRHSES) a deux missions : conserver les archives du SNES pour permettre d'en faire l'histoire et participer à la formation syndicale.

L'IRHSES a déjà publié deux premiers tomes de *L'Histoire du SNES* sous la signature d'Alain Dalançon ; il publie dans son bulletin *Point de Repères* et dans son supplément numérique *PDR Infos*, des travaux qui ont l'ambition de concourir à l'écriture de l'histoire du syndicalisme enseignant et d'être des outils pour la formation syndicale.

L'IRHSES participe à des colloques, apporte sa contribution à la rédaction des biographies des militants syndicalistes dans le dictionnaire Maitron, dont le tome 10 va bientôt sortir. L'IRHSES contribue enfin à la vie de l'HIMASE et du CODHOS qui réunissent tous les centres d'archives et de recherches des organisations syndicales et politiques de gauche.

L'adhésion est ouverte à tous. Il n'est pas nécessaire d'être historien ni militant chargé aujourd'hui ou hier de responsabilités pour y adhérer.

Alain Dalançon

(1) L'IRHSES a publié un *PDR Info* n° 24, en décembre 2013, consacré au parcours de G. Alaphilippe. Deux autres numéros sont en préparation pour André Dellinger et Jean Petite, notamment à partir des biographies rédigées pour le dictionnaire Maitron.

► Pour suivre l'activité de l'institut : www.irhses.snes.edu, mis à jour régulièrement.

► Pour joindre l'IRHSES : soit par courriel, irhses@snes.edu, soit par courrier, IRHSES, 46, avenue d'Ivry, 75646, Paris Cedex 13, soit par téléphone au 01 40 63 28 10.

➤ GÉRARD, JEAN, ANDRÉ...

Ces rebelles qui ont construit le SNES

Après Gérard Alaphilippe disparu en 2010, André Dellinger et Jean Petite sont décédés au printemps dernier. Nous avons demandé à Alain Dalançon, président de l'IRHSES d'évoquer la mémoire de ces trois militants du SNES que rien ne faisait plier.

Ces trois camarades figurent parmi les fondateurs du SNES ?

Ils se sont effectivement beaucoup investis dans la fusion entre le SNET et le SNES (classique et moderne) qui donna le SNES actuel en 1966. Jean Petite, le plus âgé, avait été jeune résistant et avait commencé sa carrière syndicale comme militant du SNES à Lille en 1952, avant de devenir secrétaire de la FEN du Calvados en 1961 puis du S3 de Caen. Gérard Alaphilippe avait milité à l'UNEF à Toulouse et puis à partir de 1964 au SNES Paris. Quant à André Dellinger, le Mosellan, il était entré à la CA du SNET en 1959, puis au BN.

Ils furent des dirigeants de premier plan ?

Leur rôle fut déterminant dans la direction Unité et Action de notre syndicat à partir de 1967 jusqu'au début des années 1980. Aux côtés de leurs aînés, André Drubay et Etienne Camy-Peyret, et avec leur camarade François Blanchard, qui reste le seul survivant du secrétariat général collectif des premières années, ils figurent parmi les principaux fondateurs de l'orientation Unité et Action, au SNES comme au plan fédéral. Leurs personnalités, leurs parcours et leurs engagements – Jean, chrétien dans la famille socialiste (PSU puis PS), et les deux autres au Parti communiste – illustrent aussi la diversité du courant U et A.

Ils étaient très différents dans leur militantisme ?

On a tendance à retenir que Jean était le « pédago », tandis qu'André était le « corpo » et Gérard le stratège politique porteur du projet du grand syndicat du second degré dans la FEN. Si Jean fut effectivement le père du projet de l'École progressive, André celui du concept de la revalorisation et Gérard l'inventeur de *L'US* moderne, en réalité tous les trois étaient très attentifs à la complémentarité des revendications



© DR
Juin 1981 : G. Alaphilippe et A. Dellinger au premier plan ; au second plan J. Petite et M. Vuillat.

et à leur synthèse ; ils ne se sont jamais enfermés dans une spécialisation. Ils s'opposèrent parfois sur la stratégie, mais ils ont toujours, tous les trois, milité pour l'unité d'action dans la FEN et dans le mouvement syndical, et pour conserver en toute circonstance l'indépendance syndicale, quitte à s'opposer à leur propre parti politique. Ajoutons que la dimension internationale du combat politique et syndical leur importait beaucoup ; Jean termina sa carrière comme secrétaire général de la FIPESO.

Quel souvenir garder de ces fortes personnalités ?

C'étaient de forts tempéraments ! Tous les militants des années 1970-1980 ont gardé des souvenirs et ont des anecdotes à raconter. Ceux et celles de ma génération étaient impressionnés par leur hauteur de vue, leurs compétences, leur pugnacité ; nous les considérions comme des maîtres. Et en plus ils étaient de bons vivants ! Avec le recul, l'historien retiendra qu'ils ont toujours défendu ce qu'ils croyaient juste et efficace pour le service public d'éducation et ses personnels. Et on peut les classer parmi « les Rebelles » célébrés par les « Rendez-vous de l'Histoire de Blois » en 2014. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
ANNIE EVENO ET JEAN-PIERRE BILLOT

JACKY BRENGOU A LU POUR VOUS

Rentrée encore plus « difficile » que prévu

L'économie est dans le rouge, chômage, croissance, déficit, l'échec est sur tous les tableaux. Manuel Valls a dit, lors de son discours d'investiture, en parlant de la France : « *trop de souffrance, pas assez d'espérance* ». Dos au mur, François Hollande veut accélérer les réformes. La poursuite de cette politique ne prive-t-elle pas de toute espérance ?

Le pari hasardeux du gouvernement Valls

« Le 30 avril dernier, le Parlement a approuvé le "programme de stabilité" soumis par le gouvernement à la commission de Bruxelles. (...) »

Le gouvernement prévoit de baisser progressivement les dépenses publiques à hauteur de 50 milliards d'euros par an d'ici à 2017, soit 2,4 points du PIB. (...) »

Une telle politique est-elle justifiée ? La France est incontestablement un des pays développés où les dépenses publiques sont les plus importantes. Mais ce n'est pas forcément une maladie honteuse : c'est le cas aussi des pays scandinaves, qu'on cite si régulièrement en exemple. Et quoi qu'en disent les libéraux, la tendance générale est plutôt à la hausse de ces dépenses : dans des sociétés de plus en plus complexes et fragiles, où la division du travail est toujours plus poussée, il faut sans cesse davantage de ce que les économistes appellent des "biens publics", afin de garantir un environnement stable et favorable pour l'activité privée. (...) »

L'idée qu'il y aurait d'abord des acteurs privés produisant des richesses et un État qui viendrait après coup en prélever une (trop grosse) part ne correspond à aucune réalité : sans infrastructures qui fonctionnent, sans État de droit crédible, sans main-d'œuvre bien formée et en bonne santé, personne ne peut faire des affaires. (...) Autrement dit, les dépenses publiques ne constituent pas simplement un coût qu'on pourrait facilement éviter en les supprimant ou en les réduisant. »

Alternatives
Economiques

Juin 2014

« Notre amie, c'est la bonne finance »

« Recevant quelques dizaines de journalistes économiques, jeudi 3 juillet à Bercy, Michel Sapin s'était essayé à décrire les mérites de la "bonne finance, celle qui permettra de financer la transition énergétique, le logement, les petites et moyennes entreprises". Sans grand succès. Alors, dimanche 6 juillet, devant le public choisi des Rencontres économiques d'Aix-en-Provence, le ministre des Finances, pour être sûr d'être repris, a amélioré la formule : "Notre amie, c'est la finance. La bonne finance" a-t-il lancé. Cette fois, le bon mot a fait mouche, chacun ayant encore en mémoire la sortie du candidat François Hollande, en janvier 2012, au Bourget, contre "cet adversaire, le monde de la finance". Deux ans et demi plus tard, le gouvernement dit compter sur la « bonne finance » pour relancer l'économie française. »

Le Monde 8 juillet 2014

Les retraités de plus en plus malmenés

« Ils sont devenus la vache à lait du gouvernement. Depuis l'élection de François Hollande, les mesures rognant leur pouvoir d'achat ne cessent de tomber. Pas plus tard que lundi soir, les retraités apprenaient qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, 460 000 d'entre eux verront leur Contribution sociale généralisée (CSG) passer de 3,8 % au taux plein de 6,6 %. Amputant ainsi leurs revenus mensuels de 42 euros pour un retraité gagnant 1 500 euros, de 56 euros pour une retraite de 2 000 euros et de 84 euros pour une retraite de 3 000 euros. Une mesure qui s'ajoute à celle mise en place au 1^{er} avril 2013 : 56 % de retraités qui acquittent une CSG à taux plein (6,6 %) sont redevables d'une nouvelle taxe (de 0,3 %), appelée CASA (Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie). (...) »

De plus, cette année disparaît complètement la demi-part fiscale (...). Et la fiscalisation, pour la première fois en 2014, du bonus de 10 % des pensions des retraités ayant eu au moins trois enfants (...). Pour certains, les hausses d'impôts équivalent à un mois de pension. (...) »

Ces mesures sont d'autant plus amères que les pensions, (...) seront gelées entre avril 2014 et octobre 2015. (...) Et ce ne sont pas les 8 euros de plus que le gouvernement a bien voulu lâcher sur le minimum vieillesse (...) ou encore les 40 euros de "prime", pour les retraités modestes (touchant moins de 1 200 euros par mois), qui changeront la donne. »

L'Humanité

1^{er} octobre 2014

Mais pour les retraités... longue vie au viager !

« Ça vous dirait, un p'tit viager ? » La proposition fleure bon les années cinquante, avec notaire à chapeau mou et petite vieille à chignon, mais la Caisse des dépôts (CDC) est bien décidée à régler leur compte aux clichés et à redonner tout son lustre à une pratique qui ne représente que 1 % à peine des transactions immobilières. Le bras armé de l'État a donc constitué un fonds de 120 millions d'euros pour convaincre des propriétaires âgés de plus de 70 ans de vendre leur bien. (...) »

La CDC veut redonner vie au viager, si l'on ose dire, pour relever un défi de notre époque formidable : répondre à l'explosion des dépenses de dépendance que les pouvoirs publics ne peuvent financer seuls. En percevant un pécule délicatement appelé « bouquet » puis une rente, le senior pourra assurer ses vieux jours, considère la CDC. »

Le Monde

20 septembre 2014